



Fiche d'information

Date :

26 septembre 2024

Évolution des coûts des médicaments

Augmentation des coûts des médicaments

Ces dernières années, les coûts des médicaments ont connu une croissance supérieure à la moyenne et constituent l'une des causes de la forte augmentation des primes. Les contribuables et les personnes qui paient des primes d'assurance-maladie déboursent davantage pour les médicaments en Suisse que dans tous les autres pays européens. Alors que les médicaments sont désormais pris en charge à hauteur de près de 1000 francs par an et par personne assurée en Suisse, ce montant n'atteint même pas 600 francs dans des pays de référence comme l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Ainsi, les coûts des médicaments pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) par personne assurée ont augmenté de plus de 30 % au cours des neuf dernières années (2015 : près de 750 francs ; 2024 : près de 1026 francs¹). Les coûts occasionnés par les médicaments connaissent une croissance supérieure à la moyenne par rapport à d'autres prestations et ont désormais dépassé 9 milliards de francs par an. Ces dix dernières années, ils ont ainsi augmenté de plus de 50 %. En 2023, ils représentaient 22 % des prestations brutes (c'est-à-dire y compris la participation aux coûts) à la charge de l'AOS.

Les médicaments contre le cancer sont ceux qui affichent la plus forte croissance depuis des années. En 2024, ils sont à eux seuls à l'origine de 12 % de la hausse totale des coûts ou de 47 % de l'augmentation des coûts due aux nouveaux médicaments. Leurs coûts par personne assurée ont plus que doublé depuis 2015, passant de 60 à 146 francs².

Les réexamens effectués par l'OFSP (p. ex. à l'expiration du brevet) sur les médicaments générant un chiffre d'affaires important ont permis de freiner légèrement la croissance des coûts. En 2023, les baisses de prix opérées sur dix médicaments de ce type ont produit des économies d'un peu plus de 80 millions de francs².

Causes de la croissance des coûts

La croissance des coûts des médicaments est due à de multiples facteurs. Les préparations nouvellement autorisées sont à l'origine de 25 % de l'augmentation totale des coûts². Par ailleurs, plusieurs observations sont à faire.

1. Hausse des coûts des médicaments contre le cancer

Les médicaments anticancéreux sont utilisés de plus en plus largement, sur de plus longues périodes et en combinaison avec d'autres médicaments du même type. On constate de ce fait une croissance des quantités. De plus, évolution réjouissante, il existe désormais des traitements contre des cancers jusqu'ici pratiquement impossibles à traiter. Des maladies qui étaient autrefois incurables peuvent aujourd'hui être traitées. Dans certains cas, le cancer est ainsi devenu une maladie chronique. Ces dernières années, ces évolutions ont toutefois conduit à une forte hausse des prix et des coûts par

¹ Extrapolation pour l'année 2024, basée sur les prestations brutes par personne assurée et par groupe de coûts. Voir la Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2023, tableau T 2.18. Disponible en ligne à l'adresse : www.ofsp.admin.ch > Chiffres & statistiques > Statistiques sur l'assurance-maladie > Statistique de l'assurance-maladie obligatoire.

² Évaluation sur la base des données SASIS SA

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

patient. Outre une croissance en volume, un effet sur les prix s'observe également en oncologie. Les exigences de prix de l'industrie pharmaceutique ont ainsi augmenté, en particulier pour les médicaments oncologiques, ce qui complique le processus de fixation des prix.

Les anticancéreux qui connaissent la plus forte croissance³ sont Darzalex, utilisé pour le traitement du cancer de la moelle osseuse, et Enhertu, utilisé contre le cancer du sein. En 2023, Darzalex a occasionné des coûts de 106 millions de francs, soit une augmentation de 35 millions de francs (env. 50 %) par rapport à 2022.

Destiné au traitement de différents types de cancer, Keytruda continue de générer les coûts les plus élevés de tous les médicaments anticancéreux, soit 188 millions de francs en 2023. La hausse des coûts entre 2022 et 2023 est de 6 % (11 millions de francs).

2. Coûts élevés dus aux médicaments générant les plus gros chiffres d'affaires

Outre les nouveaux médicaments et les médicaments onéreux, ce sont surtout ceux générant les plus grands chiffres d'affaires qui contribuent à la croissance des coûts. En moins de dix ans, les coûts des 30 médicaments les plus rentables ont augmenté de plus de 70 % (+1,1 milliard de francs). En raison notamment du vieillissement de la population, des médicaments très chers (p. ex. les médicaments oculaires contre la dégénérescence maculaire) sont de plus en plus utilisés. En 2023, le coût de ces produits (Eylea, Ranivisio, Beovu, Lucentis, Vabysmo et Byooviz) s'est élevé à 251 millions de francs.

Le sémaglutide, une substance active destinée au traitement du diabète (Ozempic et Rybelsus) ou de l'obésité sévère (Wegovy), connaît également une forte croissance et a généré des coûts très élevés en 2023, soit 93 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de plus de 25 %. Wegovy n'a été admis dans la liste des spécialités qu'en mars 2024, ce qui fait qu'il devrait encore enregistrer une forte croissance d'ici à la fin de l'année.

3. Grand nombre de nouveaux médicaments orphelins concernés par des exigences de prix particulièrement élevées

Les médicaments utilisés pour traiter des maladies rares sont appelés « médicaments orphelins ». Comme il n'y a souvent pas de produits comparables sur le marché, les entreprises pharmaceutiques peuvent se trouver en position de force dans les négociations et exiger des prix très élevés. Une situation qui fait grimper les coûts pour un nombre comparativement faible de patients. Par exemple, les coûts du médicament Trikafta pour le traitement de la mucoviscidose se sont élevés à 86 millions de francs en 2023. En 2022, selon l'[ECFS Register Report 2022](#), 1026 patients atteints de mucoviscidose figuraient dans le registre en Suisse.

4. Recours encore très fréquent aux préparations originales

Les génériques (copies de médicaments contenant des principes actifs chimiques) et les biosimilaires (copies de médicaments contenant des principes actifs biologiques) restent bien moins utilisés en Suisse qu'à l'étranger. Ils sont aussi efficaces et moins chers que les préparations originales. Par exemple, les préparations biologiques originales génèrent des coûts très élevés malgré l'expiration de leur brevet, car les biosimilaires permettant le même traitement ne sont pas assez utilisés. Souvent, c'est encore la préparation originale qui est prescrite et choisie. Ce constat concerne notamment le traitement des maladies rhumatismales à l'aide de médicaments contenant de l'adalimumab. Fait réjouissant toutefois : en 2023, les prescriptions de biosimilaires contenant cette substance active ont augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente². Le recours aux préparations originales reste néanmoins important. Au total, la substance active adalimumab a généré des coûts de 135 millions de francs en 2023, parmi lesquels les biosimilaires ne représentaient que 42 millions de francs.

Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans le domaine des médicaments

Depuis des années, le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'intérieur prennent des mesures pour maîtriser la hausse des coûts dans le domaine des médicaments.

³ Croissance absolue

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Chaque année, dans le cadre du réexamen triennal de tous les médicaments remboursés par l'AOS, l'Office fédéral de la santé publique baisse le prix de nombreuses préparations. Cette mesure a permis de réaliser des économies s'élevant à 1,4 milliard de francs depuis 2012.

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), le Conseil fédéral a récemment pris des mesures pour encourager la remise de génériques et de biosimilaires. À compter du 1^{er} janvier 2024, les écarts de prix entre les biosimilaires ou les génériques et les préparations originales de même principe actif ont été augmentés. Par ailleurs des adaptations de la quote-part doivent encourager la remise de ces produits. Ainsi, la participation aux coûts des assurés est plus élevée pour les préparations originales coûteuses que pour les biosimilaires ou les génériques moins chers. Ce faisant, on incite les assurés à opter plus souvent pour des génériques et des biosimilaires meilleur marché. Ces prochaines années, le brevet de nombreuses substances biologiques à fort chiffre d'affaires expirera, ce qui rendra la mesure particulièrement efficace.

En 2023, à la suite d'auditions au Parlement, d'autres mesures de maîtrise des coûts ont été suspendues concernant la fixation et la vérification des prix dans le domaine des médicaments protégés par un brevet. Le Conseil des États a récemment proposé des modèles d'impact budgétaire, qui permettraient de réaliser des économies pour ces médicaments aussi. Il s'agit de remises quantitatives à partir d'un certain chiffre d'affaires. Un petit nombre de médicaments à chiffre d'affaires élevé occasionnent un tiers des coûts totaux des médicaments de l'AOS, soit près de 3 milliards de francs. La mesure du Conseil des États pourrait permettre d'économiser jusqu'à 400 millions de francs et, ainsi, de freiner la croissance supérieure à la moyenne des coûts des médicaments, sans pour autant menacer l'approvisionnement.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.